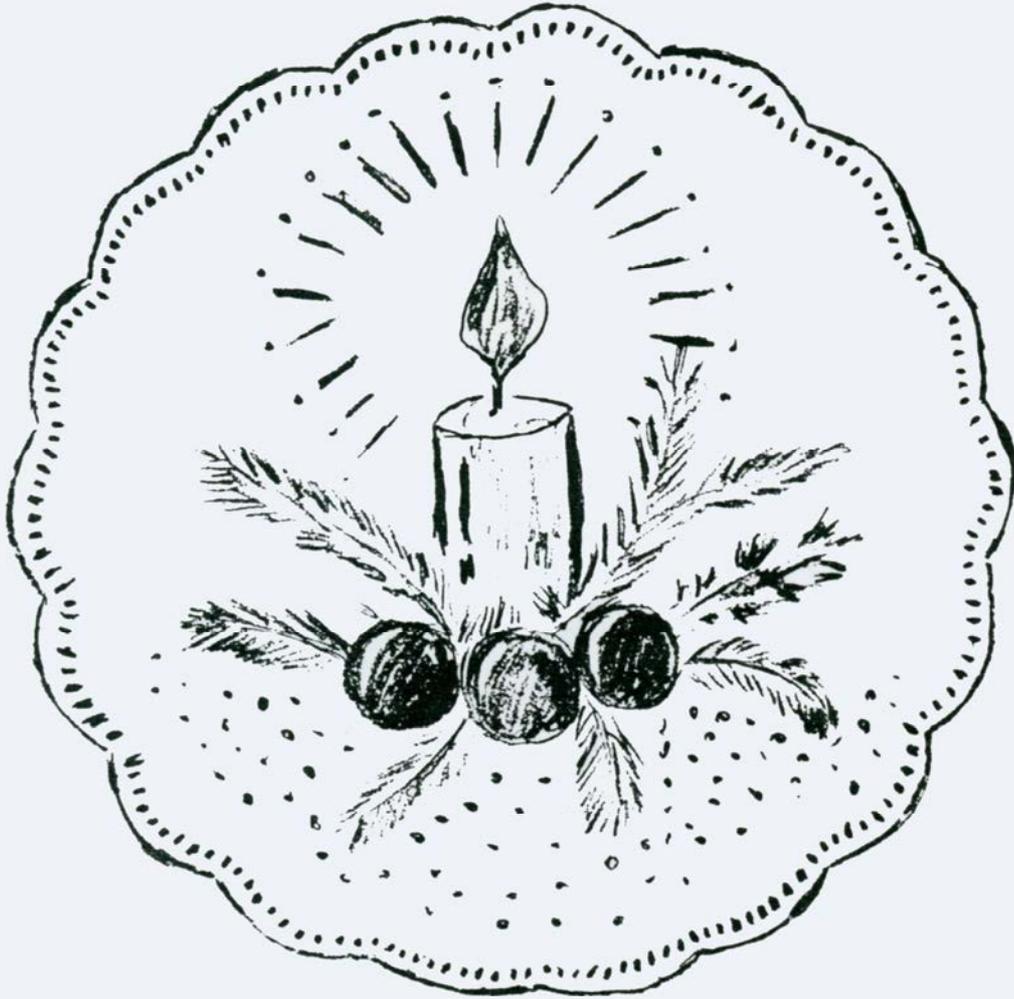


LES VERTUS

À TRAVERS LE TEMPS



MEILLEURS VŒUX

1995

L'Association au jour le jour

Elle fut présente dans les diverses manifestations que nous évoquions dans le précédent bulletin.

Journée du Patrimoine : La visite de l'Eglise a connu le succès habituel et la promenade dans quelques vieilles rues a été vivement appréciée et en a étonné plus d'un.

Les journées de la généalogie se sont avérées une franche réussite. Un grand merci à Madame Giner coordinatrice de cette exposition, au Cercle Généalogique de l'Est Parisien et à son Président Monsieur Camus (un article vous en parle par ailleurs)

En outre, nous avons repris nos exposés dont le dernier a permis la présentation du chapitre sur la Régence du quatrième tome "d'Aubervilliers à travers les siècles"; ceci dans le cadre de la mairie rénovée.

Et nous avons participé au 6^{ème} salon du livre régional à Beaumont sur Oise où nos publications ont connu un franc succès, en particulier auprès d'anciens Albertivillariens informés par la presse.

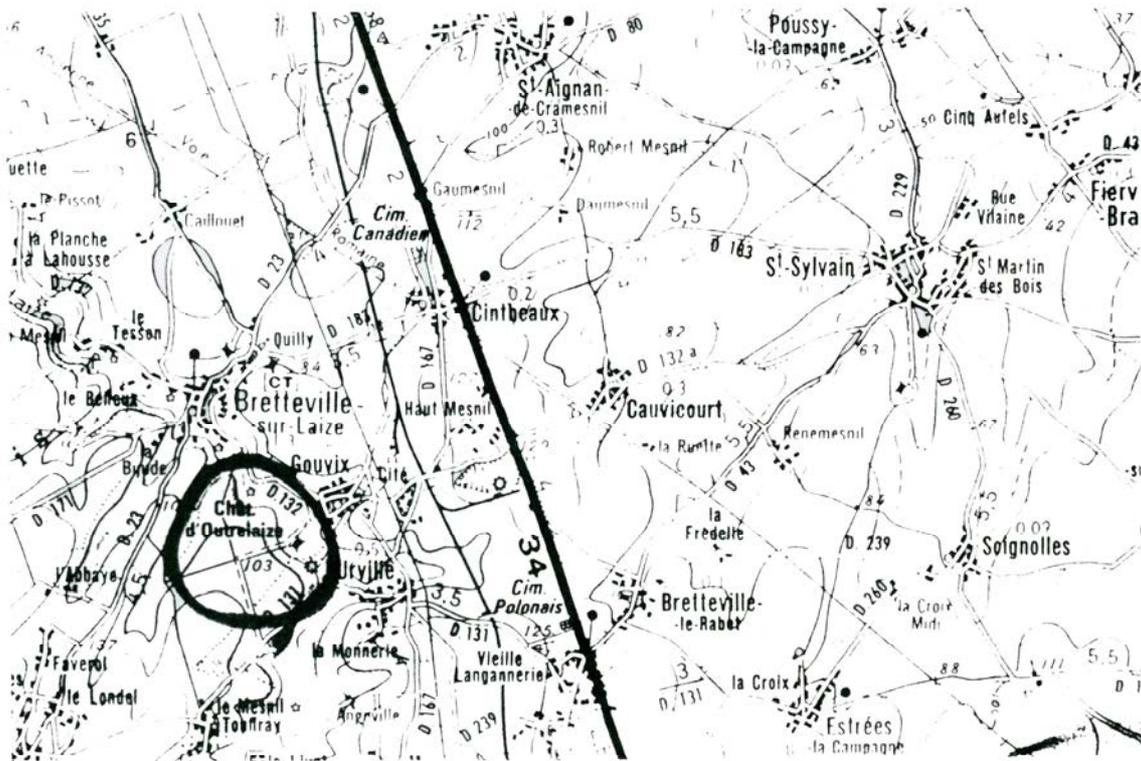
Notre secrétaire, Madame Goulm, souffrante, ne peut signer ce compte rendu. Nous espérons la revoir rapidement au sein de notre équipe.

Le Bureau





Le blason des Bateste



Emplacement du château d'Outrelaize

Retour sur le tome I de l'histoire d'Aubervilliers

Nouvelles informations sur les Bateste

Guillaume Bateste est ce chevalier dont je parle dans le premier tome d'*Aubervilliers à travers les siècles* (année 1221, p 36) et pour lequel il y a lieu de préciser ou rectifier certains passages concernant ces seigneurs. Je n'avais pas étendu mes investigations au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et récemment, Raymond Labois nous a remis la transcription d'un document en provenant¹.

Il s'agit de la confirmation en 1392 par les héritiers Bateste d'un bail pour les terres et château du Vivier accordé en 1390 par Philippe Bateste seigneur du dit fief situé à "Haubervilliers" en faveur de Thomas Lesueur sergent d'armes du Roi, demeurant dans notre village.

La reproduction de cet acte serait d'une lecture fastidieuse, et ce qui nous importe, c'est la famille Bateste, ses possessions, ses origines. Chacun pourra toujours consulter cette pièce à notre local. Voyons les confirmations ou rectifications qu'elle m'amène à présenter.

- 1 . Les Bateste sont bien, sinon originaires, du moins possesseurs d'un fief à Outrelaize dans le baillage de Caen comme je le supposais. Il faut donc supprimer la forme interrogative employée p.36. Guillaume Bateste est bien un descendant de Philippe Bateste et ce fief normand est toujours dans la famille deux cents ans plus tard (il y a toujours un château d'Outrelaize près de Bretteville sur Laize au sud de Caen et à l'est de Thury Harcourt).
- 2 . Toujours p. 36, une autre confirmation : Ce Guillaume Bateste est bien seigneur du Vivier. Par contre, il est douteux qu'il soit un agent de l'expansion de l'abbaye de Saint Denis. C'est un vassal qui doit batailler pour conserver et étendre son fief vis à vis de son puissant suzerain et parfois céder.
- 3 . Après l'intermède de Guy d'Herblay (p. 39), le fief revient à la famille Bateste ; donc le dernier paragraphe de la page 45 et les questions que je me posais n'ont plus de raison d'être.
- 4 . Toujours l'obscurité pour le passage de la seigneurie du Vivier des Bateste aux Laillier (voir p. 60). On peut noter que ces seigneurs sont originaires de Normandie : Philippe Bateste dont il est parlé dans l'acte a épousé vers 1339 Péronelle de Brionne, apparentée aux Harcourt (qui auraient eu un temps la

¹ Pièce originale 214, dossier 4819, Bateste pièce 3

seigneurie de Vivier). Les Laillier viennent de Bourghéroulde à 20 kilomètres de là. Philippe a une fille "Jehannette". L'hypothèse la plus séduisante serait qu'après avoir épousé un Saclay, elle se remarie avec Richard de Laillier, mais il y a un problème de date : l'acte est rédigé en 1392 et Jeanne de Saclay étant dame d'Aubervilliers a épousé Laillier vers cette date ou avant. Il n'en est fait nulle mention dans l'acte.

- 5 . Les frères Bateste acquièrent des terres dans la région nord de Paris : Franconville, Pierrefitte.
- 6 . A la Bibliothèque Nationale, il y a peu de choses dans le dossier en dehors du document cité, sauf un dessin du blason des Bateste "d'azur à deux fasces d'argent". Notre collection des blasons de la seigneurie du Vivier s'enrichit donc.
- 7 . Voilà encore un pan du lointain passé d'Aubervilliers qui se précise. Nul doute que d'autres recherches amèneraient d'autres précisions, mais je les laisse à d'autres, étant attelé actuellement à l'histoire du village au 18^{ème} siècle.
- 8 . Merci à Raymond Labois pour la transmission de cet acte, mais cela m'a fait penser à tous ces documents qui dorment dans des collections particulières, qui ne se révèlent que peu à peu ou qui disparaissent avec le dépositaire, les héritiers n'en ayant cure. C'est un appel que je veux lancer pour terminer : n'hésitez pas à nous faire connaître vos documents ; ils seront rendus et si vous écrivez sur une période particulière, toutes nos pièces réciproquement vous seront accessibles.

Jacques Dessain

Le jeudi 9 février
à 18h15
En mairie
"Forts et fortifications à
Aubervilliers"
Par Monsieur Fournier
De l'Association Vauban



Soldats de la République

Une pittoresque histoire, dans la grande histoire d'Aubervilliers

Tirée du registre municipal des délibérations de 1792 à 1795.

Un réfractaire nommé Poquet

14 février 1793 : "La Patrie est en danger" et la Convention décrète le recrutement de 300.000 hommes (qui devront être équipés et armés par leur municipalité).

9 mars 1793 : Aubervilliers reçoit l'ordre de fournir 21 soldats à la Nation.

10 mars 1793 : Une permanence se tient en mairie pour enregistrer les volontaires. En vain, car personne ne se présente.

11 mars 1793 : Deux frères Jean-François et Louis-Benoit Louvet âgés de 17 et 18 ans et Guillaume Cousin âgé de 18 ans, se présentent ; ce sont des célibataires.

Dans les quelques jours qui suivent, on enregistre trois inscriptions : celles de Nicolas-Augustin Dupuis célibataire, de Louis Hautein et Pierre Persil hommes mariés.

Nous voici donc avec six volontaires ; le village devant encore en trouver quinze, la solution est d'effectuer un tirage au sort !

Tous les garçons en âge de prendre les armes (de 16 à 40 ans) - ils sont cent six - sont convoqués dans "la salle de tirage". Un seul manquera à l'appel : Nicolas-Antoine Poquet.

On envoie des Commissaires à son domicile qui le somment d'avoir à se rendre "dans l'instant" à la salle de tirage. Je n'irai pas, dit-il, et mes 40 ans sont passés. Devant ce refus, l'Assemblée fait appel au secrétaire greffier afin qu'il lise "à haute et intelligible voix" l'acte de baptême de notre Nicolas-Antoine : le garçon est né le 2 avril, baptisé le 3 en l'année 1753, fils de Nicolas Poquet et de Marie-Madeleine Poisson. Il n'avait donc pas 40 ans à la date du décret. Doit-on tirer son billet ? Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité qu'il devait être désigné d'office, c'est à dire "volontaire de droit" et ne toucherait rien de la collecte que les citoyens avaient faite pour ceux qui devraient partir aux frontières. On envoie à nouveau deux citoyens commissaires à son adresse lui enjoignant au nom de la Municipalité d'avoir à se transporter au lieu du tirage, cette fois, il répond qu'il faut qu'il aille aux champs chercher "une somme de carottes" !

La Municipalité décide de procéder au tirage de quatorze billets "noirs" dans le chapeau, étant donné que l'on avait déjà six enrôlés volontaires et Nicolas-Antoine Poquet désigné d'office comme "volontaire de droit". Ce dernier se présente enfin mais assure (la belle excuse), qu'il pensait que le tirage ne se ferait que vers 21 heures !

Le premier "tombé" selon le procès-verbal, fut Pierre-Michel Bordier.

Au jour de l'équipement, pas de Nicolas-Antoine. Cette fois, c'est un Officier Municipal, Nicolas Bordier, accompagné de quatre autres citoyens "fusiliers requis" qui se rendent à son domicile. Seul le père est là, qui leur fait réponse : "Mon fils n'est point ici, mais vous pouvez l'aller chercher dans les champs".

9 mai 1793 : On dit que des soldats ont écrit à leurs parents qu'ils s'étonnent que Nicolas-Antoine Poquet n'ait pas rejoint leur bataillon. Il serait bon que l'Assemblée agréée que les citoyens Commissaires Caron et Ferragus se chargent de présenter à ce sujet un écrit au citoyen Ministre de la guerre.

18 septembre 1793 : Enfin les citoyens Caron et Ferragus se rendent au Ministère et se prononcent définitivement sur le fait que le garçon Nicolas-Antoine Poquet s'est soustrait à la Loi du 20 mars dernier, où il était question de fournir le dernier contingent.

22 septembre 1793 : Après que le citoyen Ministre de la guerre se soit prononcé, la Municipalité mande le citoyen Poquet qui comparait et entend lecture de l'ordre du Ministre. Il allègue alors qu'il espère obtenir sa décharge sous peu de jours. En conséquence, la Municipalité lui accorde huitaine pour tout délai, après quoi, il serait obligé de se rendre à l'armée.

21 novembre 1793 : La Municipalité s'étant assemblée au sujet du citoyen Poquet, un des membres de ladite Assemblée fait remarquer "que la Municipalité a fait usage de tous les bons moyens qu'elle a pensé devoir employer à son sujet pour le rendre soumis à la Loi du 24 février 1793" et qu'il n'a cessé de s'en rendre "réfractaire". Il faut le dénoncer à la gendarmerie résidant à Franciade (Saint Denis) et qu'il sera enjoint, sitôt son arrestation, de rejoindre ou d'être conduit au 4^{ème} bataillon de l'Aisne. Ce même membre indique, qu'après renseignements pris, Nicolas-Antoine Poquet serait retiré chez le citoyen Roussel, nourrisseur, près de la Fontaine du Chaudron, section Nord rue du Château-Landon ; son signalement indique qu'il est actuellement âgé de 40 ans, taille environ 5 pieds 5 pouces, cheveux et sourcils noirs, nez aquilin, bouche moyenne, menton long, visage ovale. L'Assemblée signe la dénonciation.

6 mai 1794 : d'après l'arrêté du département du 15 floréal qui enjoint au citoyen Nicolas-Antoine Poquet de partir sous 10 jours pour rejoindre les citoyens de la

Commune partis en mars 1793, les administrateurs du district assurent que cette commune n'est pas en "état" d'habiller le citoyen Poquet, ne pouvant se procurer les marchandises nécessaires.

7 mai 1794 : Le citoyen Maire dit qu'il est du devoir de la Municipalité de nommer deux commissaires qui se transporteront à Paris pour acheter ce qui est nécessaire.

14 mai 1794 : Le citoyen Nicolas-Antoine POQUET se présente et explique tout bonnement qu'il s'était absenté pour terminer des affaires et qu'il "s'obligeait à partir en ce moment". La Municipalité lui a fourni l'équipement et l'armement (coût 276 livres et 1 sou). Ainsi, parti "volontaire" par contrainte il recevait quand même sa part de la souscription faite dans le village au moment du tirage au sort, part identique à celle de ses camarades partis 14 mois plus tôt.

Il se rendit à Franciade, accompagné des citoyens Dupont, Lanoue et Haidon. La date de son retour à Aubervilliers n'est pas précisée, on ne trouve non plus aucun "fait d'arme" de sa part.

On le retrouve lorsqu'il épousa en premières noces une femme de Haute Saône. C'était en 1811, il avait 58 ans. Cette épouse devait décéder en 1814. Il reprit femme qui eut fille de lui en 1820, laquelle décéda en 1840.

Quant à notre "réfractaire" il mourut le 13 février 1824 à l'âge de 70 ans et 10 mois, au 9 rue Charron à Aubervilliers où il était cultivateur, sans descendance.

(Articles et documents fournis par Madame Poisson, résumés par Mme Besses)



Jardins près du Fort

La belle et généreuse aventure des "jardins ouvriers"

Notre commune située dans la plaine des Vertus a été essentiellement rurale jusqu'à la révolution industrielle et l'est même demeurée en partie bien plus tard sous une forme maraîchère.

En 1850 fut fondée dans la paroisse une Confrérie placée sous le patronage et la dénomination de Saint Fiacre. Il était inscrit dans les statuts que "tout jardinier, maraîcher, horticulteur et cultivateur habitant la commune d'Aubervilliers est admis à faire partie de la Confrérie". On précisait à l'article 8 que les femmes l'étaient aussi mais ne pouvaient pas assister aux réunions !

La culture à usage personnel existait, soulignons le, depuis le Moyen-âge. Un écrivain raconte que sous Philippe le Bel "le jardin est l'objet de tous les soins du paysan, à la fois parce que sa famille en vit et parce que l'essentiel du produit échappe aux redevances proportionnelles, à la dîme et au champart".

Sensible à l'intérêt social que peut avoir le jardin individuel, un prêtre du Nord l'abbé Lemire, élu Député-Maire d'Hazebrouck en 1893, fonda 3 ans plus tard en 1896, le mouvement des jardins ouvriers qui prit le nom de "Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer". L'abbé Lemire précisait son objectif en ces termes : "Il faut permettre au citoyen d'avoir, aux abords de la ville, un jardinet qui sera son pied-à-terre, le lieu de plaisance de ses enfants, leur réserve de bon air". En ces temps difficiles pour le monde du travail, le jardin avait pour objet d'être un espace compensatoire du taudis, pour lutter contre les maladies, l'alcoolisme et le travail asservissant de l'usine.

C'est du patronage "La Gauloise" des 4 Chemins (paroisse Sainte Marthe) fondé par Alfred Bour, que fut créé en 1905 "La Société des Jardins Ouvriers des 4 Chemins" qui utilisa les terrains du Fort d'Aubervilliers au lieu dit "Les Marglats". L'abbé Lemire vint lui-même inaugurer ces jardins le 17 mai 1908.

C'est sur le territoire de Pantin que le fort fut édifié à partir de 1843. Ce territoire de 33 ha 48 à 79 ca fut rattaché à la commune d'Aubervilliers en 1851. Mais ce fort, devenu obsolète, se trouva déclassé en 1926, ce qui facilita le développement des jardins.

Déjà en 1913, la ville de Paris (les terrains appartenaient au Génie militaire) avait en projet de reconstruire la vieille prison Saint Lazare au lieu-dit le Pont de Pierre et les Courtilières, projet abandonné en 1927. Pour l'histoire rappelons qu'il fut aussi question de construire sur le fort un hôpital et qu'aujourd'hui on parle du Métafort (Cité des Arts).

C'est surtout depuis la fin de la guerre 14/18 que les glacis du fort sont occupés par les jardins ouvriers formés en Association et rattachés à la Ligue du Coin de Terre et du Foyer car dans les années 20 des difficultés survinrent. Les terrains convoités afin d'étendre les surfaces cultivables devinrent difficiles à obtenir pour les ouvriers dont on disait d'eux "qu'ils étaient dangereux", et l'on nommait ces jardins "jardins de voyous". Malgré ces difficultés l'Association gérait en 1930, sur les terrains du fort, 356 parcelles de 120 m² en moyenne.

C'est le 7 juin 1925 que fut fondé "Le Syndicat des Jardins Ouvriers de Pantin-Aubervilliers" qui devint par la suite "l'Association des Jardins Familiaux de Pantin-Aubervilliers". Devant le succès et la popularité de ces jardins rattachés à la Ligue fondée par un prêtre social, le nouveau Député socialiste du secteur élu en 1924, résolut de créer une Association concurrente sous le nom de "Jardins ouvriers des Vertus". A l'heure actuelle la première Association gère environ 150 terrains situés côté Pantin, et la seconde environ 85 sur Aubervilliers (près de l'aire de la R.A.T.P.).

Soulignons que ces Associations de jardins familiaux accordent à leurs adhérents des parcelles dont les superficies varient de 100 à 300 m². La cotisation de prise en charge demandée à chaque adhérent en 1994, qui est très faible, est de l'ordre de 0,90 F le m². L'Association a aussi pour mission d'organiser des cours et conférences sur le jardinage et de faire obtenir dans de bonnes conditions des graines, de l'engrais et des outils.

Pour la petite histoire, nous rapportons cette anecdote : en 1944 des Arméniens d'Alfortville cultivaient dans leurs jardins du haschich pour le vendre aux Américains. Ceci n'est, après tout, qu'un petit fait de guerre car, souligne Madame Capedoce, historienne des jardins ouvriers, "le jardin dispensateur de produits sains et frais, a constitué un apport tangible et a pu améliorer les habitudes de consommation des familles". Il a aussi favorisé la vie associative et la communauté de voisinage.

Raymond Labois



Encore le 15 août 1944...

Dans le numéro 26, de juin 1994, de notre bulletin, j'ai évoqué ce que j'avais vu du massacre de la rue des Grandes Murailles.

A la suite de cet article, j'ai reçu divers témoignages et en particulier celui de Christiane (à l'époque Christiane Buston) qui avait alors 17 ans.

Elle était, à ce moment là, avec sa sœur Eliane, 22 ans, devant la boulangerie du 102 rue Heurtault à 50 mètres de la rue des Grandes Murailles.

Un des feldgendarme braqua sur elles sa mitraillette, afin de les obliger à partir. Après le départ des soldats, elles revinrent et assistèrent à l'évacuation des corps de 7 victimes.

Elles retournèrent alors chez elles, au 36 rue Heurtault, et dans le jardin de leur maison, elles cueillirent des fleurs et confectionnèrent un bouquet qu'elles allèrent déposer au commissariat, sur le corps des victimes.

Eliane est aujourd'hui décédée. Christiane devait épouser le 3 novembre 1945 un jeune résistant rentré 6 mois plus tôt du camp de concentration de Dachau.

Ce rescapé des camps de la mort c'était André Karman, le futur Maire d'Aubervilliers. Christiane devait donner le jour à Jean-Jacques Karman, aujourd'hui Conseiller Général de notre département.

Daniel Lancia

GENEALOGIE

Pour notre département, les Journées Nationales de la Généalogie du 1er et 2 octobre 1994, ont eu lieu à l'espace Renaudie.

A l'initiative de la Société d'Histoire et Vie à Aubervilliers, la Municipalité a reçu le Cercle Généalogique de l'Est Parisien.

L'exposition comportait plusieurs arbres généalogiques remontant jusqu'au 17^{ème} siècle, de différents départements, et de ce fait, des cousins se sont découverts ou retrouvés.

Etant donné le nombre d'exposants : les relevés des communes de la Seine Saint Denis, le Cercle de l'Yonne, La Lorraine, le Cercle des P.T.T., d'Air France, une démonstration de travaux généalogiques sur ordinateurs, certains visiteurs ont pu faire quelques bonds dans leurs recherches personnelles. Des enseignants se sont documentés auprès de Monsieur Camus, le Président, pour la généalogie à l'école.

Pour tous renseignements :

S.H.V.A. 68 av. de la République Aubervilliers. Le lundi après-midi
tél. : 49.37.15.43.

C.G.E.P. adresser le courrier aux Archives Départementales à Bobigny pour Monsieur Camus.

DICTONS

(Relevés par Madame Poisson)

Février

Si en février au soleil

Ton chat tend sa peau

En mars, il l'expose aux fourneaux

Mars

Si mars commence en courroux

Il finira tout doux, tout doux.

Avril

Quand il se fâche avril le doux

Devient le pire de tous.

Mai

Chaude et douce pluie de mai

Fait belles fleurs et riches épis.

Salon du livre régional (Ile de France)

Il s'est tenu à Beaumont sur Oise les 19 et 20 novembre. Une équipe de la S.H.V.A. y a tenu un stand et présenté nos ouvrages. Ces derniers ont suscités un vif intérêt comme en témoigne notre vente (plus de 20 livres). Beaucoup de gens n'imaginaient pas qu'Aubervilliers eut une histoire si riche.

Des contacts ont également été noués avec des personnes (dont des anciens habitants de notre ville) et des associations.

Si le 3^{ème} tome d'Aubervilliers à travers les siècles avait été sélectionné, c'est à une thèse de Jean-Pierre Moriceau sur les dynasties de fermiers en Ile de France du 15^{ème} au 18^{ème} siècle qu'est revenu le prix. Et c'était amplement justifié.

Bref, deux journées intéressantes qui nous ont aussi permis de découvrir d'autres recherches et d'autres clochers.

Un grand bravo aux organisateurs.



TABLE DES MATIERES

L'ASSOCIATION AU JOUR LE JOUR	3
RETOUR SUR LE TOME I DE L'HISTOIRE D'AUBERVILLIERS	5
UNE PITTORESQUE HISTOIRE, DANS LA GRANDE HISTOIRE D'AUBERVILLIERS	9
LA BELLE ET GENEREUSE AVENTURE DES "JARDINS OUVRIERS"	13
ENCORE LE 15 AOUT 1944... ..	15
GENEALOGIE	16
DICTONS	17
SALON DU LIVRE REGIONAL (ILE DE FRANCE)	18
ECRIVEZ-NOUS	19
ADHESION OU READHESION	19